

POSITION PAPER DE MARISA MATIAS, EURODÉPUTÉE

I- Oeuvrer pour un traitement humain de l'immigration

Eurodéputée depuis 2014 auprès du Parti de Gauche Unitaire Européenne Gauche Verte Nordique (GUE/NGL), et actuellement présidente de mon parti, The Left, ainsi que membre de la Commission des Affaires Étrangères (AFET), je suis heureuse de voir la législation européenne se développer sur le sujet de l'immigration avec le Pacte sur l'immigration et l'Asile. Je souhaite d'ailleurs remercier la Commission Européenne pour son travail et la réalisation de la directive retour. La création de ce pacte est une nécessité et je continue, comme je l'ai fait au cours de ces 9 dernières années, de porter mon ambition de développer un **Europe humaine et solidaire**, plaçant les droits humains et le bien être de la population au centre de ses préoccupations.

La Gauche Unitaire Européenne Gauche Verte Nordique met tout en œuvre pour permettre l'émergence de politiques publiques ambitieuses et strictes concernant la préservation des **droits humains** des migrants tout au long de leur parcours. Des règles claires et un cadre défini sont indispensables pour faire face aux défis de la gestion migratoire en Europe. Nous devons faire en sorte que les valeurs de l'Union Européenne soient réalisées dans nos actions, à travers un projet de solidarité et d'humanisme.

Compte tenu de l'urgence de la situation migratoire en Europe et à ses portes, The Left demande que l'ensemble des procédures de gestion des migrants répondent à des critères de **transparence totale** et de **respect des droits fondamentaux de tous les individus**. La préservation de ces deux critères est effectivement ce pour quoi nous sommes engagés et nous pensons que les valeurs de l'Union ne doivent pas s'appliquer uniquement aux citoyens européens mais bien à tous les humains, qu'importe leur pays d'origine. Je place ces motivations au cœur de mon travail au sein de la Commission AFET, notamment en réfléchissant à des sujets tels que les situations de crises ou l'usage de l'Intelligence Artificielle (IA). Bien que minoritaires au Parlement Européen, notre ligne politique s'inscrit dans une continuité logique de mise en valeur de l'humain et non d'intérêts extérieurs.

II - L'exigence de mesures strictes pour un Pacte fidèle aux valeurs clefs de l'UE

Par le vote d'un nouveau Pacte sur l'asile et l'immigration, mes homologues eurodéputés et moi disposons d'une opportunité ; celle de dessiner les contours d'une Europe en phase avec les principes de solidarité qui l'animent depuis sa création. Cette occasion ne peut être laissée à la merci de récits manipulant la peur et la haine dans le but de favoriser une approche européenne plus sécuritaire qu'humanitaire.

Depuis janvier 2023, l'ONU rapporte que 2500 individus ont trouvé la mort en traversant la Méditerranée. Quant à ceux qui risquent leur vie jusqu'à parvenir à nos frontières, ils connaissent des conditions de vie qui sont loin d'être dignes de celles

auxquelles leurs droits fondamentaux les laissent pourtant prétendre. L'**urgence humanitaire** connue par les ressortissants étrangers à nos frontières constitue un l'horizon indépassable d'une question qui doit être adressée par nos sociétés européennes.

Face à ce constat, la directive retour trouve toute sa légitimité mais demeure trop légère en termes de protection des individus. En effet, elle conserve pour objectif premier le renforcement de la protection des frontières, **reléguant** ainsi la question des **droits humains** au rang de **préoccupation secondaire**. Or, dans notre réponse apportée à la question migratoire, il nous faut garder en tête des critères humanistes pour organiser une venue des ressortissants étrangers qui soit concordante avec nos valeurs fondatrices.

A l'inverse, la directive entend normaliser le traitement du sort d'êtres humains par le biais de mécanismes aussi impersonnels que ceux de l'intelligence artificielle. De la même manière, le texte de la Commission ne prévoit d'amélioration au sujet de l'externalisation des responsabilités humanitaires propres à l'Union. La coopération avec des Etats tiers reste une pièce maîtresse de la politique de gestion migratoire selon la directive. Pourtant les exemples de non-respect des droits humains observés récemment dans des pays partenaires tels que la Tunisie démontrent que de simples accords passés entre l'Union et les pays tiers ne suffisent pas à assurer la protection des migrants.

Mon investissement au sein de la Commission AFET, m'implique de statuer sur ces points lacunaires en proposant notamment des **mesures plus strictes de contrôle de l'usage de l'IA** ou encore un **meilleur encadrement des accords** convenus avec les **Etats tiers**.

III) Pour une régulation migratoire humaine, juste et efficace

Si une réforme de la directive retour est nécessaire, certaines modifications doivent lui être appliquées pour assurer un nouveau Pacte Asile et Migration cohérent et juste.

Enjeux	Recommandations	Justifications/Mesures
Assurer le respect de la dignité des ressortissants étrangers	Lutter contre l'instrumentalisation des migrants aux frontières. Les ressortissants étrangers ne peuvent être traités comme la monnaie d'échange relative à des transactions interétatiques.	Une situation de crise doit être décrétée dès l'instant que l'UE ne peut assurer le respect des droits de l'homme en son sein et/ou à ses frontières pour une certaine population, qu'elle soit ressortissante européenne ou non. La directive admettant qu'il n'existe de situation d'urgence que selon le nombre de ressortissants en

		<p> rétention ou la capacité d'accueil des centres de rétention, un volet humanitaire doit être ajouté aux critères déterminant le déclenchement d'une situation de crise. </p>
<p> Institutionnaliser les procédures de sauvetage en mer </p>	<p> L'efficacité de la procédure de retour ne peut trouver de cohérence dans sa globalité sans considérer l'encadrement des opérations de sauvetage en mer. </p>	<p> Alors que la directive ne fait aucune mention des sauvetages en mer, ils constituent un point incontournable dans l'instauration du Pacte compte tenu du nombre de décès liés à la non assistance. Ainsi, les Etats membres doivent réévaluer les accords en vigueur avec les Etats tiers concernant les opérations de sauvetage en mer. </p>
<p> Assurer un contrôle de l'IA </p>	<p> Assurer un usage de l'IA selon un cadre strict et bien défini pour empêcher toute dérive entravant les droits fondamentaux. </p>	<p> L'IA est un outil qui peut être très dangereux de par son apparition récente et de par les portes infinies qu'elle ouvre. Le Pacte doit définir des règles d'usage respectant les droits fondamentaux, incluant un système de sanctions en cas de non-respect. </p>
<p> Encadrer la collaboration avec les Etats Tiers </p>	<p> La collaboration avec les Etats tiers doit se faire dans la transparence la plus grande, tout en respectant les valeurs de l'UE. </p>	<p> Le Pacte doit inclure la description de la mise en place de clauses entre l'UE et les Etats tiers. Des clauses ratifiées et traitant de la transparence et du respect des droits fondamentaux. </p>